



55^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur l'Érythrée

Intervention du Luxembourg

28 février 2024

Merci, Madame/Monsieur le (Vice-)Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne. Monsieur Babiker, merci pour votre rapport. Nous déplorons le refus des autorités érythréennes de coopérer avec votre mandat. Tous les membres de ce Conseil sont tenus d'observer les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits humains et de coopérer pleinement avec ses mécanismes.

Ma délégation reste profondément préoccupée par les rapports de rafles massives et les arrestations et détentions arbitraires indéfinies, dans des conditions de détention intolérables, visant de nombreux opposants présumés du gouvernement, des journalistes et des membres de leur famille. L'imposition du service militaire à durée indéterminée est injustifiable, tout comme les disparitions forcées, les détentions arbitraires prolongées et le recours à la torture et à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants contre des présumés réfractaires.

Malgré l'accord de paix de Pretoria, des rapports signalent la présence continue de forces érythréennes au Tigré en Éthiopie. La Commission d'experts sur les droits humains en Éthiopie et d'autres sources indépendantes et désintéressées leur reprochent de graves abus et violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Nous appelons le gouvernement érythréen à retirer immédiatement ses forces et à enquêter sur ces reproches.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Est-ce que vous voyez des opportunités pour un engagement des organisations régionales à l'avenir pour convaincre Asmara à coopérer positivement sur les droits humains ?

Je vous remercie.

(239 mots – 1m30s)